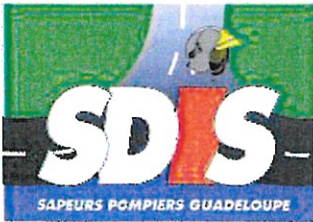


SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE



Affaire suivie par : GBCP
Corinne MARC

CASDIS du 29 janvier 2021

Affaire N° 2 : Vote du Budget Primitif (BP) 2021.

Le vote du Budget primitif est un acte majeur pour le SDIS car il détermine les crédits qui seront affectés pour mener à bien ses missions de secours.

Ce projet de budget s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires débattues lors du Conseil d'Administration du 23 Décembre 2020.

Le budget du SDIS Guadeloupe pour 2021 est de 46 778 973,00 €.

Il est axé sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la continuité des projets d'investissement en cours (constructions, confortements/réhabilitations, humanisations).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le besoin pour le financement de la section de fonctionnement est de 41 143 200,00 €.

A. Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 39 943 200,00 €. Elles évoluent à la hausse de 1 160 579 € soit de 2,91% par rapport à 2020. Les opérations d'ordre sont de 1 200 000,00 €.

Imputation budgétaire	BP 2021
Total recettes réelles Fonctionnement (A) (A =1+2+3+4+5+6+7)	39 943 200,00 €
002 - Résultat fonctionnement (1)	
013 - atténuations de charges (2)	- €
70- produits des services du domaine (3)	20 000,00 €
7473 - département (4) <i>+3%</i>	24 224 757,00 €
7474 - communes (5) <i>+0,8%</i>	12 358 443,00 €
74781 - COM Saint Martin (6)	2 950 000,00 €
748 - autres participations (7)	390 000,00 €
Recettes d'ordre (B)	1 200 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement (A+B)	41 143 200,00 €

Les produits et services du domaine concernent la rétribution des services effectués à titre exceptionnel pour des personnes privées ou publiques dans le cadre de missions de sécurité civile.

Lors du vote de son budget primitif 2021, le Conseil Départemental a fixé sa participation au budget du SDIS à 24 224 757,00 € soit en augmentation +787 498,00 € (+3% par rapport à 2020). Cette participation constitue la principale variable d'ajustement de notre budget pour faire face au fonctionnement du service et représente 61% de nos produits réels de fonctionnement.

La participation des communes est budgétée pour 12 358 443,00€ soit de +31% des recettes réelles de fonctionnement.

Le Conseil d'administration par délibération du 18 novembre 2020 a décidé d'appliquer le taux de variation de l'indice des prix au cours de 12 derniers mois. De fait, le pourcentage d'évolution est de +0,8% par rapport à 2020 et le montant total de participations des communes évolue de + 98 083,00 €.

La contribution de la C.O.M de Saint-Martin est assurée conventionnellement en fonction du prévisionnel des dépenses établies par le SDIS. Elle est fixée pour 2021 à 2 950 000,00 €. L'augmentation des recettes attendues de +900 000,00 € tient compte du recrutement de 05 sapeurs qui viendront renforcer l'effectif du centre de secours.

Les autres participations sont composées :

- de l'appui logistique du SAMU pour 100 000,00 €
- des carences d'ambulances pour 290 000,00 € en augmentation de +66% liées aux interventions COVID19

Les recettes d'ordre de fonctionnement résultent de la comptabilisation de l'amortissement des subventions d'équipements transférables reçues en 2020. Cette opération d'ordre est estimée à 1 200 000,00 €.

B. Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement attendues s'élèvent à 38 908 200,00 € auxquelles s'ajoutent 2 235 000,00 € d'opérations d'ordre.

Imputation budgétaire	BP 2021
Total Dépenses réelles de Fonctionnement (A) (A = 1+2+3+4+5+6+7)	38 908 200,00 €
011 - charges à caractère général (1)	2 800 000,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés (2)	35 744 748,00 €
022 - dépenses imprévues (3)	
65 - autres charges de gestion courante (4)	110 000,00 €
66 - charges financières (5)	101 452,00 €
67 - charges exceptionnelles (6)	2 000,00 €
68 - dotations aux provisions (7)	150 000,00 €
Dépenses d'ordre (B)	2 235 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement (A+B)	41 143 200,00 €

→ 86,87%

Cette section est composée de deux chapitres (011 et 012) qui totalisent 91% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'inscription budgétaire au chapitre 011 de 2 800 000,00 € relève des dépenses courantes. Ces dépenses prévisionnelles doivent permettre un fonctionnement acceptable pour le service. Deux postes connaissent une augmentation :

- les achats de médicaments avec la crise COVID
- l'assurance pour les véhicules avec une hausse programmée par le prestataire de +10%.

L'inscription budgétaire au chapitre 012 pour les charges de personnel est de 35 744 748,00 €. Pour 2021, l'actualisation répond essentiellement :

- au glissement vieillesse-technicité,
- à l'augmentation des taux des vacances

Outre les obligations réglementaires, elle prend également en compte au titre du recrutement :

- les 9 derniers lauréats au concours SPPNO 2018,
- 04 sapeurs-pompiers au grade de sapeur au titre de l'article 3 du décret 2012-520 du 20 avril 2012.
- 01 adjoint administratif PUI
- 01 contractuel RH

Et enfin, la mise en place d'astreintes supports pour la logistique, l'informatique, l'atelier et l'opérationnelle

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) concernent principalement les subventions versées aux associations

Les charges financières (chapitre 66) sont de 101 452,00 € ce qui correspond au montant total des intérêts de la dette y compris le remboursement de la non-utilisation de la ligne de trésorerie. Actuellement, seuls 2 emprunts sont en cours.

Pour les charges exceptionnelles (chapitre 67), il s'agit principalement des intérêts moratoires sur marchés. Il est prévu d'y inscrire la somme de 2.000,00 €.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) permettent de faire face aux éventuels contentieux. Il convient de prévoir une provision pour un montant de 150 000,00 €.

Les dotations aux amortissements (**dépense d'ordre**) constituent pour le SDIS une source d'autofinancement de ses investissements. Elles permettent de procéder en partie au renouvellement du matériel ayant été amorti ce qui est indispensable d'un point de vue opérationnel. Ces dotations s'élèvent à 2 235 000,00 €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin pour le financement de l'investissement est de 5 635 773,00 €.

A- Les recettes de la section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement attendues s'élèvent à 3 400 173,00 € auxquelles s'ajoutent 2 235 000,00 € d'opérations d'ordre.

Imputation budgétaire	BP 2021
Total recettes réelles investissement (A) A= (1+2+3+4+5+6)	3 400 773,00 €
001 - Résultat d'investissement (1)	
024 - produits des cessions d'immobilisation (2)	
10 - dotations, fonds divers et réserves (3)	53 773,00 €
13 - subventions d'investissement reçues (4)	
1313-Conseil Départemental 900 000,00 €	
1321-Etat (PSA) 1 223 500,00 €	3 347 000,00 €
1324-Conseil Départemental(PSA) 1 223 500,00€	
16 - emprunts et dettes assimilées (5)	
23 - immobilisations en cours (6)	
Recettes d'ordre (B)	2 235 000,00 €
Total des recettes d'investissement (A+B)	5 635 773,00 €

Les **fonds propres d'origine externe (chapitre 10)** sont constitués de l'estimation des recettes provenant du F.C.T.V.A évaluées à 53.773,00 € pour l'année 2021.

Pour les **subventions d'investissement (chapitre 13)**, ne sont inscrites que les subventions nouvelles. Elles sont de 3 347 000,00 €.

Ce montant est composé 3 247 000,00 € du Département et 100 000,00 € de l'Etat.

Elles se répartissent comme suit :

- ✓ La subvention d'équipement du conseil départemental pour 2021 est de 900 000,00 €,
- ✓ La subvention du Conseil Départemental au titre du PSA pour 2021 est de 2 347 000,00 €,
- ✓ La subvention pour le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) provenant de l'Etat pour 100 000,00 €.

Les **recettes d'ordre** concernent les dotations aux amortissements s'élèvent à 2 235 000,00 €

B- Les dépenses de la section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 435 773,00 € auxquelles s'ajoutent 1 200 000,00 € d'opérations d'ordre.

Imputation budgétaire	BP 2021
Total dépenses réelles investissement (A) A= (1+2+3+4)	4 435 773,00 €
0011-Plan d'équipement (1)	1 331 500,00 €
0012- programmes pluri annuel de travaux	131 373,00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	275 900,00 €
Programme construction (2)	
0018-CPI Pte-Noire 760 000,00 €	
0019-CPI Trois-Rivières 180 000,00 €	1 300 000,00 €
0020-CPI Jarry 180 000,00 €	
0021-CPI Marie-Galante 180 000,00 €	
Programme confortement/réhabilitation (3)	
0022-CPI Ste-Rose 167 000,00 €	
0026-CPI Petit-Bourg 80 000,00 €	1 147 000,00 €
0027-CPI Vieux-Habitants 743 000,00 €	
CPI Port-Louis 157 000,00 €	
Opérations - Humanisation de centres (hors programme) (4)	
0028-CPI Port Louis 100 000,00 €	
0029-CPI Bouillante 100 000,00 €	250 000,00 €
0030-CPI Désirade 30 000,00 €	
CPI Terre de Haut 20 000,00 €	
Reprise de subvention (opération d'ordre) (B)	1 200 000,00 €
Total des dépenses d'investissement (A+B)	5 635 773,00 €

Les dépenses d'investissement restent orientées sur l'équipement opérationnel et les plans de construction, de confortement/réhabilitation et d'humanisation en cours.

Le chapitre 0011 représentant le plan d'équipement est de 1 331 500,00 €. Il englobe 30 % des dépenses réelles d'investissement.

La prépondérance de ce plan est l'acquisition de matériels d'incendie et de secours (véhicules, habillement, tuyaux...) pour un montant de 751 500,00 €.

Le financement du plan d'équipement est assuré pour 900 000,00 € par la subvention d'équipement du Conseil départemental et par nos ressources propres pour un montant de 531 500,00 € (voir annexe1)

Les programmes de construction et de confortement/réhabilitation affichent un montant de 2 447 000,00 € au titre de 2021, soit 100 000,00 € au titre de la participation de l'Etat et de 2 347 000 ,00 € du Conseil Départemental.

Les crédits non consommés en 2020 seront reportés au budget supplémentaire 2021. \

Les emprunts (chapitre 16) constituent des dépenses financières pour un montant de 275 900,00 €. Cette inscription concerne le remboursement du capital de la dette.

La dépense d'ordre d'un montant de 1 200 000,00 € représente la reprise de subventions transférables. Il s'agit de la contrepartie comptable de la dépense de fonctionnement.

BALANCE GENERALE

Le budget est présenté en équilibre.

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	41 143 200,00 €	41 143 200,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 635 773,00 €	5 635 773,00 €
TOTAL DU BUDGET	46 778 973,00 €	46 778 973,00 €

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE



DIRECTION

Tél.: 05.90 48 36 59
Fax : 05.90 48 36 20

Affaire suivie par :
Corinne MARC

Annexe 2
Plan d'équipement 2021

Le plan d'équipement pour l'exercice 2021 présenté par opération vous est soumis dans le présent annexe.

En fonction des reliquats disponibles lors de l'adoption du compte administratif 2020 ce programme est susceptible d'évoluer lors de la présentation du budget supplémentaire 2021.

objet de la dépense	Nbre	Art.	Intitulé de la ligne budgétaire	
VSAV	3	21561	matériels mobile d'incendie et de secours	255 000,00 €
FPT	1			285 000,00 €
VNM 130 CV (scooter des mers)	1			20 000,00 €
TOTAL I				560 000,00 €
EPI	1	21562	matériels non mobile d'incendie et de secours	100 000,00 €
TOTAL II				100 000,00 €
tuyaux		21568	autres matériels d'incendie et de secours	41 500,00 €
ARI (bâti, masques, accessoires,...)				50 000,00 €
TOTAL III				91 500,00 €
VTU 4x4 (1 CIS /an) double cabine	2	2182	dépenses pour l'acquisition de matériels de transport	60 000,00 €
Minibus	1			30 000,00 €
VL Thermique (type Sandero)	4			80 000,00 €
VL électrique (VE)	2			60 000,00 €
TOTAL IV				230 000,00
Renouvellement poste de travail informatique				200 000,00 €
Renouvellement réseau info.				
Renouvellement mat.ANTARES				
réseau				
TOTAL V				200 000,00
Mobilier (Accord-cadre SDIS971018)		2184	dépenses pour l'acquisition de matériel de bureau et mobilier	150 000,00 €
TOTAL VI				150 000,00 €
TOTAL GENERAL				1 331 500,00 €